



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 24 AVRIL 2006

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 24 avril 2006, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Madame et Messieurs les conseillers Carine Lachapelle, Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Madame Déborah Bélanger, mairesse et présidente de l'assemblée.

Monsieur Alain Deslauriers, directeur général, et Madame Claire Coulombe, greffière, sont aussi présents.

Monsieur Michel Robidoux, directeur des travaux publics, est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance d'ajournement. Il est 19h30.

133/24-04-06

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

Que le nouvel ordre du jour adopté modifie le contenu de la résolution numéro 132/10-04-06 adoptée le 10 avril 2006.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour

Période de questions du public

B Gestion financière

C Gestion administrative

1. Contrat de travail du directeur des travaux publics
2. Contrat de travail du chargé de projet « Rues Principales »

D Contrat et appel d'offres

1. Appel d'offres pour la fourniture et la pose de matériel bitumineux de type EB-14 pour des travaux dans le secteur Sainte-Véronique

E Avis de motion

1. Avis de motion : Règlement numéro 95 concernant les branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égouts pluviaux et sanitaires et concernant les rejets aux réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires
2. Avis de motion : Règlement numéro 96 décrétant des travaux sur des chemins dans le secteur Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 24 AVRIL 2006

- F Adoption des règlements**
- G Sécurité publique**
- H Transport routier**
 - 1. Acquisition de portes de garage
- I Hygiène du milieu**
- J Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 1. Demande de dérogation mineure numéro 2006-00001
 - 2. Demande d'aide financière à la Fondation de la M.R.C. d'Antoine-Labelle pour l'environnement pour la revitalisation des berges du ruisseau Jourdain
- K Loisirs et culture**
- L Divers**

Période de questions du public

- M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.**

ADOPTÉE

Période de question du public

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

GESTION ADMINISTRATIVE

134/24-04-06

CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que Monsieur Michel Robidoux a été embauché à titre de directeur des travaux publics à partir du 2 mai 2005, et ce, pour une période de six mois (résolution numéro 161/26-04-05);

CONSIDÉRANT que son contrat a été renouvelé pour une autre période de six mois à partir du 2 novembre 2005 (résolution numéro 411/11-10-05);

CONSIDÉRANT que la période de probation de Monsieur Robidoux se termine le 2 mai 2006 et que celui-ci satisfait aux exigences de l'emploi;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'embaucher Monsieur Michel Robidoux à titre de directeur des travaux publics à partir du 2 mai 2006, pour une durée indéterminée.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat d'emploi avec Monsieur Michel Robidoux.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

135/24-04-06

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 24 AVRIL 2006

CONTRAT DE TRAVAIL DU CHARGÉ DE PROJET « RUES PRINCIPALES »

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

D'entériner le renouvellement du contrat de Monsieur Sébastien Lévesque à titre de chargé de projet « Fondation Rues Principales » pour une période d'un an, renouvelable, à partir du 4 avril 2006.

D'ajouter une semaine supplémentaire de vacances à Monsieur Lévesque qu'il devra prendre dans la période des Fêtes.

D'autoriser la mairesse à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de Monsieur Lévesque.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

136/24-04-06

APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE MATÉRIEL BITUMINEUX DE TYPE EB-14 POUR DES TRAVAUX DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents de soumissions relatifs à la fourniture ainsi qu'à la pose de matériel bitumineux de type EB-14 faisant partie de l'appel d'offres no : 2006-03 de la Ville, tel que préparés en date du 24 avril 2006.

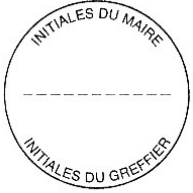
Que la Ville de Rivière-Rouge requiert des soumissions pour la réalisation de travaux décrits sommairement comme suit :

La fourniture ainsi que la pose de matériel bitumineux de type EB-14. Le matériel désiré doit respecter la composition présentée à la Fiche technique « A » jointe au document d'appel d'offres pour le matériel à fournir et sa mise en place. La mise en place du matériel de type EB-14 doit être faite sur une partie du Chemin Tour du Lac Tibériade et sur une partie du Boulevard Fernand-Lafontaine, dans le secteur Sainte-Véronique, pour un total de \pm 1,415 tonnes métriques.

Que les documents nécessaires à la préparation des soumissions puissent être obtenus à compter du 1^{er} mai 2006 au bureau de la Ville, moyennant un dépôt non remboursable de 20.00 \$, que le paiement soit effectué en argent comptant ou chèque émis à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge et que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu de Monsieur Michel Robidoux, directeur des travaux publics.

Que les soumissions dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville dans des enveloppes scellées portant l'inscription « **FOURNITURE ET POSE DE MATÉRIEL BITUMINEUX DE TYPE EB-14** » **jusqu'à 14h00 heure locale, le 23 mai 2006** à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes publiquement par la greffière, ou son substitut, le 23 mai 2006 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que toute soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission sous la forme d'un chèque visé à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge, ou d'un



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 24 AVRIL 2006

cautionnement de soumission valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions, représentant dix pour cent (10%) du montant de la soumission incluant les taxes. Pour le cas d'un cautionnement de soumission, celui-ci devra être accompagné d'une lettre d'intention originale de la compagnie d'assurances s'engageant, si un contrat découle de la soumission, à remplacer le cautionnement de soumission par des cautionnements équivalents chacun à au moins cinquante pour cent (50%) du montant total de la soumission incluant les taxes : 1er pour gages, matériaux et main-d'œuvre; 2e pour exécution.

Que seules les soumissions présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.

Que seules sont considérées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec, ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord.

Que les soumissionnaires admissibles doivent être qualifiés au sens de la loi (L.R.Q., Chap. Q-1). Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'appel d'offres soit publié dans le journal L'Information du Nord ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 95 CONCERNANT LES BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS PLUVIAUX ET SANITAIRES ET CONCERNANT LES REJETS AUX RÉSEAUX D'ÉGOUTS PLUVIAUX ET SANITAIRES

Monsieur le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 95 concernant les branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égouts pluviaux et sanitaires et concernant les rejets aux réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires.

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du contenu du règlement, le conseiller André Tremblay demande une dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 96 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX SUR DES CHEMINS DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS

Monsieur le conseiller Normand Girouard donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 96 autorisant l'exécution de travaux de préparation avant surfacage et resurfacage et de pose de matériel bitumineux de type EB-14 sur une partie du Chemin Tour du Lac Tibériade et sur une partie du Boulevard Fernand-Lafontaine, dans le secteur Sainte-Véronique, le tout sur une distance d'environ 3 kilomètres, et autorisant un emprunt d'une somme n'excédant pas 190 000,00 \$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 24 AVRIL 2006

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du contenu du règlement, le conseiller Normand Girouard demande une dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

TRANSPORT ROUTIER

137/24-04-06

ACQUISITION DE PORTES DE GARAGE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acquisition de portes pour le garage municipal du secteur L'Annonciation chez « Les portes de garage Mont-Tremblant » au montant de 12 300,00 \$ plus les taxes.

De procéder à un transfert budgétaire du poste 02-320-00-521 au poste 22-32-10-722 pour le montant de cette dépense.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

138/24-04-06

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2006-00001

Il s'agit d'une demande de dérogation mineure affectant le nombre de cases de stationnement, le nombre d'entrées charretières ainsi que l'implantation d'un abri à panier dans la cour avant. La réglementation applicable prévoit une case par vingt (20) mètres carrés (article 520, règlement # 700) et un maximum de deux entrées (article 905, règlement # 700).

Le ratio des cases de stationnement proposé est de une (1) case par vingt-six (26) mètres carrés. Le Carrefour de L'Annonciation est principalement un centre commercial de « destination » où les clients se rendent au commerce désiré sans nécessairement faire le tour des autres commerces et y passer plusieurs heures, comme pour un autre centre commercial avec un mail intérieur.

En ce qui concerne les entrées charretières, celles-ci (au nombre de trois) sont déjà existantes, dont deux (2) seront utilisées pour les besoins de sécurité et d'accessibilité pour les véhicules de livraison. De plus, le promoteur propose de gazonner une partie du stationnement à l'avant.

CONSIDÉRANT que les entrées charretières sont déjà existantes;

CONSIDÉRANT que le propriétaire propose de gazonner une partie du stationnement à l'avant;

CONSIDÉRANT que le stationnement est utilisé pour une période de courte durée;

CONSIDÉRANT que l'utilisation des entrées charretières situées aux extrémités par les véhicules de livraison évitera des manœuvres dans l'emprise de la rue Principale;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (résolution numéro C.C.U. 037.06.01.26);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 24 AVRIL 2006

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'accepter la dérogation mineure numéro 2006-00001 conditionnellement à ce que l'abri à panier ne soit pas installé dans la cour avant et qu'une entente intervienne relativement à la façade du bâtiment.

ADOPTÉE

139/24-04-06

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION DE LA M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ENVIRONNEMENT POUR LA REVITALISATION DES BERGES DU RUISSEAU JOURDAIN

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,
appuyée par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De mandater Monsieur Jean-Charles Clément, inspecteur en bâtiment, pour présenter une demande, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, dans le cadre du programme d'aide financière 2006 de la Fondation de la M.R.C. d'Antoine-Labelle pour l'environnement pour la revitalisation des berges du ruisseau Jourdain.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

140/24-04-06

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,
appuyée par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h40.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE

Déborah Bélanger

Claire Coulombe